

Ministère de la Sécurité publique Personne-ressource : Mike Comeau (506) 453-7142	Licence de brasserie et vinerie libre-service <i>Loi sur la réglementation des alcools</i> Règlement 89-167
Droit actuel: S/O Droit proposé: 100 \$ En vigueur: le 1 ^{er} avril 2010	Nouvelle prévision des recettes annuelles: 5 000 \$ Changement des recettes annuelles : 5 000 \$
Observations: L'imposition de ces droits vise à recouvrer le coût de l'examen des demandes de licence pour vérifier leur conformité aux exigences. Ce droit est comparable à ceux perçus pour d'autres types de licences délivrées en vertu du <i>Règlement 89-167</i> .	